

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 juin 2024

La souscription de parts du présent Fonds emporte acceptation de son Règlement.

Nom du produit	CAPITAL INNOVANT N°3 (le « Fonds ») PARTS A
Nom de l'initiateur du PRIIP	SWEN Capital Partners, (la « Société de Gestion »).
ISIN	FR001400QWV5
Site internet de l'initiateur de PRIIP	https://www.swen-cp.fr/expertise/venture-capital-tech-for-good/fip-fcpi/
Contact	Écrivez à contact@swen-cp.fr . Appelez-le +33 (0)1 56 68 54 80 pour de plus amples informations.
Autorité compétente	L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de SWEN Capital Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. SWEN Capital Partners est agréée en France sous le numéro GP-14000047 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	18/11/2025

Avertissement: Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Capital Innovant N°3 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) soumis au droit français et régi par les articles L. 214-30 et suivants du Code Monétaire et Financier (« CMF »).

Durée : La durée de vie du Fonds est de 8 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds, soit jusqu'au 31/12/2032. Toutefois, afin d'assurer la liquidation des investissements effectués, cette durée de vie pourra être prorogée, à l'initiative de la Société de Gestion, pour une durée de deux fois 1 an maximum, soit jusqu'au 31/12/2034. Sauf cas particuliers prévus à l'article 10 du règlement du Fonds (le « Règlement ») et sauf cas de dissolution anticipée visés à l'article 25 du Règlement aucun investisseur ne peut demander le rachat de ses parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds (éventuellement prorogée). Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient désinvestir avant la fin de vie du Fonds.

Objectifs : L'objectif du Fonds est pour 88.9% minimum du portefeuille, de prendre des participations dans des sociétés innovantes, ayant leur siège social au sein de l'Union Européenne, et en croissance intervenant dans des secteurs jugés à forte valeur ajoutée et présentant un caractère innovant (ci-après les « Sociétés Innovantes »), non cotées ou cotées sur un système multilatéral de négociation où la majorité des titres admis aux négociations sont émis par des PME, en vue de la réalisation potentielle de plus-values à long terme sur les capitaux investis. Et pour 11.1 % maximum du portefeuille, de gérer la part non soumise aux critères innovants de manière diversifiée. La Société de Gestion pourra investir en parts ou actions d'organismes de placement collectifs (OPC) monétaires, obligataires, actions ou sans classification particulière, en parts de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de capital investissement de droit français ou équivalent européen, et en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés françaises ou européennes cotées ou non cotées.

Le Fonds peut être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Ce plafonnement peut venir en contrepartie du risque.

Le Fonds est susceptible d'être investi dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que l'euro (devise de référence du portefeuille) dans la limite de 20% de l'actif du Fonds. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative des parts du Fonds peut baisser.

Affectation des revenus : Fonds de capitalisation des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement d'une distribution après l'expiration d'une période de 5 ans à compter de la dernière en date des souscriptions de parts de catégorie A (fin de la période d'indisponibilité fiscale).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds est à destination d'une clientèle non professionnelle et professionnelle, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du Fonds. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée de 8 ans. En outre, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds est à destination d'une clientèle non professionnelle et professionnelle, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du Fonds. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée de 8 ans. En outre, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Conformément à la réglementation américaine le Fonds n'est pas destiné à des « U.S. Person ».

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels à la rubrique « Profil de risque » à l'article 3.2 du Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Dépositaire, Déléataire de la gestion administrative et comptable : CACEIS Bank exerce les fonctions de dépositaire du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds a été déléguée à CACEIS Fund Administration.

Le dernier rapport annuel ainsi que les informations sur les performances passées sont tenus à disposition du public sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.swen-cp.fr/expertise/venture-capital-tech-for-good/fip-fcpi/> ou, à défaut, peuvent être adressés sur simple demande écrite. La valeur liquidative des parts fait l'objet d'une information semestrielle (sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.swen-cp.fr/expertise/venture-capital-tech-for-good/fip-fcpi/>).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque faible

Risque élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

Risque important non pris dans l'indicateur : Risque de faible liquidité : le Fonds étant principalement investi dans des titres non cotés qui sont par nature peu ou pas liquides, il pourrait éprouver des difficultés à céder les titres dans les délais ou les niveaux de prix souhaités. La difficulté à céder des participations est de nature à entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Risque de perte en capital : Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Le souscripteur potentiel est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Aucune garantie ne peut être donnée sur la rentabilité future des investissements. Risque de crédit : le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille : Les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la valeur liquidative des parts du Fonds. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Risques liés au caractère innovant des sociétés : Le Fonds a vocation à investir au moins 88.9% de son portefeuille dans des Sociétés Innovantes. L'éventuelle évolution défavorable de ces Sociétés Innovantes sera susceptible d'affecter négativement la valeur du portefeuille du Fonds. Risque de plafonnement du prix de cession des actions : le Fonds peut être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec l'entreprise cible. Pour plus d'informations, il est possible de se référer au tableau présent à l'article 3.1.1 du Règlement du Fonds. Les autres facteurs de risques sont détaillés dans le Règlement du Fonds.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures basée sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision, les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas possible de sortir de ce produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ou teneur de comptes. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement de 10.000 €		7 ans
Scénarios		(Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 990 €
	Rendement annuel moyen	-12.30 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 830 €
	Rendement annuel moyen	-5.30 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 725 €
	Rendement annuel moyen	2.30 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	20 372 €
	Rendement annuel moyen	10.70 %

Que se passe-t-il si SWEN Capital Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que 10 000 € ont été investis.

Investissement de 10.000 €	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée)
COÛTS TOTAUX	3 101 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)*	3.49 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.6% avant déduction des coûts et de 6.3% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit (le cas échéant, cette personne vous informera du montant).

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	0.57%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0.07%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie éventuellement prorogée du Fonds).
	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.14%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds.
Coûts variables prélevés dans certaines circonstances	Commission liée aux résultats	0.00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commission intéressement (carried interest)	0.62%	L'incidence des commissions d'intéressement. Dans le cadre du Carried Interest, 20% des revenus et plus-values générées sont prélevées pour les parts B (équipe de gestion), dès lors que les parts de catégorie A auront été remboursées de leur montant souscrit et libéré.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale recommandée : 8 ans

Les investisseurs ne peuvent demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds éventuellement prorogée. Par ailleurs, s'ils peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Le mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) ne pourra être mis en œuvre par la Société de Gestion. Par conséquent les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 11 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier avec accusé-réception à l'adresse suivante : SWEN Capital Partners – Service Réclamations – 14 rue Roquépine – 75008 PARIS. Dans l'hypothèse où la réponse apportée ne vous donnerait pas satisfaction, vous pouvez également contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers par formulaire électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ou par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la bourse -75082 PARIS CEDEX 02

Autres informations pertinentes

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Règlement qui vous sera remis avant la souscription. Le Règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, et les publications d'informations en matière de durabilité sont mis à disposition gratuitement, sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.swen-cp.fr/expertise/venture-capital-tech-for-good/fip-fcpi/>.

La responsabilité de SWEN Capital Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds.